

randstad group procedure

misconduct reporting procedure.



misconduct reporting procedure.

Cette Politique du Groupe Randstad est la traduction locale de la Misconduct Reporting Procedure 2019 de Randstad Global.

1. objectif

En tant qu'organisation internationale axée sur l'excellence de ses prestations dans le monde entier, le Groupe Randstad attend de toutes ses sociétés et de tous les collaborateurs du groupe, y compris les directeurs et les représentants, qu'ils adoptent en toutes circonstances une conduite qui soit conforme à nos valeurs fondamentales et aux Business Principles. Cela implique d'agir de manière éthique, intègre et conformément aux politiques et procédures du Groupe Randstad et à l'ensemble des lois et règlements applicables. Nous demandons à tous les collaborateurs de faire en sorte que Randstad maintienne son excellente réputation en adhérant aux standards élevés qui imprègnent nos valeurs fondamentales: *connaître, servir et faire confiance, promouvoir simultanément tous les intérêts et rechercher l'excellence.*

Randstad promeut une culture de transparence et de responsabilisation et encourage toutes les parties prenantes à signaler tout incident au cours duquel nos valeurs fondamentales et/ou les Business Principles n'ont pas été respectés. Tout signalement doit se faire conformément à la présente Misconduct Reporting Procedure.

2. notre procédure

2.1 introduction

Afin de faciliter le signalement de faits présentant des inconduites (présumées) dans le Groupe Randstad, nous avons mis en place des procédures spécifiques par lesquelles vous pouvez signaler ces faits, soit à travers des mécanismes de signalement local au niveau de la société concernée, soit, pour les inconduites graves, à travers la «[Ligne d'Intégrité](#)» qui est le dispositif d'alerte professionnelle du Groupe Randstad (voir paragraphe 2.3 ci-dessous).

Tout fait signalé conformément à nos procédures officielles sera traité de manière confidentielle (sauf pour les besoins de procéder aux investigations adéquates - y compris pour respecter le droit de réponse des accusés - et si nécessaire pour prendre les mesures appropriées) et avec la garantie absolue qu'aucun collaborateur ayant signalé un fait de bonne foi ne fera l'objet de sanction.

La [Ligne d'Intégrité](#) peut être utilisée pour signaler des incidents si vous suspectez de manière raisonnable ou si vous disposez de preuves de l'existence des inconduites graves au sein ou en rapport avec le Groupe Randstad.

Cela inclut, mais sans être exhaustif, des incidents tels que:

- violations des principes de base des droits de l'Homme
- défaillances en matière de santé et de sécurité
- violations des Business Principles de Randstad
- violations des politiques ou procédures de Randstad (ex : pratiques anti-concurrentielles, discrimination, harcèlement, corruption, fraude)
- infractions pénales
- non-respect des obligations imposées par la loi ou la réglementation (y compris des pratiques financières ou comptables non conformes)
- faute personnelle ou comportement irrespectueux

Le Conseil d'Administration (Executive Board) de Randstad NV a la responsabilité globale de la Misconduct Reporting Procedure et de son application. La direction de chaque société du Groupe Randstad a l'obligation de s'assurer que cette procédure est appliquée au sein de son organisation.

2.2 quelques définitions

Groupe Randstad désigne Randstad S.A. et/ou l'une de ses filiales.

Le **Plaignant** désigne toute personne, interne ou externe au Groupe Randstad, qui signale - de bonne foi et ayant un doute légitime et/ou une preuve d'un manquement potentiel - un fait (aussi désigné comme plainte ou inquiétude) concernant un manquement au sein du Groupe Randstad ou en lien avec celui-ci.

Business Principles: voir

<https://www.randstad.com/about-randstad/corporate-governance/business-principles/>

La **Ligne d'Intégrité** est un outil de signalement consistant en une hotline téléphonique, accessible 24h/24 via un numéro d'accès local gratuit, et une page internet sécurisée, gérées par un prestataire extérieur indépendant.

Le **Local Integrity Officer** est la personne ou fonction qui s'assure que tous les faits signalés à la **Ligne d'Intégrité** sont examinés et traités en conformité avec la loi et dans un délai convenable, et dans le respect des droits de tous les individus impliqués. Chaque pays/société du Groupe Randstad (y compris Randstad S.A.) dispose de son propre Local Integrity Officer. Le Local Integrity Officer peut être soit un employé de Randstad, soit un tiers, en fonction de ce qui est jugé le plus approprié par le directeur général concerné et le Central Integrity Officer.

Le **Central Integrity Officer** est la personne nommée par le Conseil d'administration (Executive Board) de Randstad S.A. pour coordonner les problématiques liées à l'intégrité selon cette procédure et pour fournir des reportings réguliers au Conseil d'Administration (Executive Board) ainsi qu'un rapport annuel au Comité d'Audit du Conseil de Surveillance (Audit Committee of the Supervisory Board), au sujet des cas signalés soit via la **Ligne d'Intégrité** ou directement au Central Integrity Officer. Le Central Integrity Officer s'assure également que les signalements qui font l'objet de la présente procédure sur les soupçons de cas de manquements de la part de l'un ou l'autre membre du comité de direction d'une société du Groupe Randstad soient revus de manière centralisée.

2.3 signalement des faits

Toute personne qui a raisonnablement des soupçons ou qui a été témoin de mauvaise conduite est tenue de le signaler. Les parties prenantes sont invitées à signaler les faits d'abord à travers les canaux habituels de communication interne, soit par le biais de leur hiérarchie, soit par le biais de leurs contacts locaux réguliers, tels que les Ressources Humaines, le service juridique ou via le formulaire de réclamation sur le site. Le signalement par voie hiérarchique est généralement la procédure la plus rapide et préférable, et la meilleure façon de garantir un bon environnement de travail ouvert au sein du Groupe Randstad.

La **Ligne d'Intégrité** ne doit pas être utilisée pour contourner les voies normales de signalement auprès de la hiérarchie. Elle n'est destinée à être utilisée que dans les cas où les canaux normaux de reporting risquent d'être inappropriés ou inefficaces et elle ne doit être envisagée qu'en dernier ressort.

Les faits peuvent être signalés dans la langue locale à travers la [Ligne d'Intégrité](#) constituée d'une permanence téléphonique, accessible 24h sur 24 par des numéros de téléphone locaux gratuits, et d'une page Internet sécurisée. Les deux sont gérés par un prestataire externe indépendant. Pour les coordonnées complètes et les instructions d'utilisation, voir l'Annexe 2. Bien que les signalements puissent être faits de manière anonyme, Randstad encourage les Plaignants à révéler leur identité lorsqu'ils introduisent une plainte, car cela facilite énormément le traitement de la plainte.

Afin de minimiser le risque de plaintes douteuses et mensongères ainsi que pour des raisons de protection de la vie privée, Randstad n'enquêtera sur les enquêtes anonymes que si elles sont faites via la [Ligne d'Intégrité](#).

2.4 traitement d'une plainte

Les plaintes reçues par le biais de la [Ligne d'Intégrité](#) sont transmises au Local Integrity Officer de la Société concernée. Une copie de la plainte est également envoyée systématiquement au Central Integrity Officer.

Le Local Integrity Officer confirmera au Plaignant via la [Ligne d'Intégrité](#) qu'il a reçu sa plainte dans un délai de cinq jours ouvrables. Dans la mesure du possible et lorsque cela est approprié, le Plaignant sera tenu informé de l'évolution de l'enquête. Néanmoins, pour des raisons de confidentialité, il est possible que certains détails spécifiques à l'enquête ou aux mesures adoptées ne puissent être divulgués.

Dans l'hypothèse où une plainte est soumise via la [Ligne d'Intégrité](#) mais aurait dû être transmise par voie normale (locale) (ex : paiement de salaire ou questions générales ou questions de satisfaction relatives au service), le Local Integrity Officer dirigera le Plaignant vers les procédures (locales) de plaintes appropriées ou contactera la fonction locale adéquate pour traiter la plainte.

Le Local Integrity Officer s'assure que tous les faits signalés de manière adéquate par le biais de la [Ligne d'Intégrité](#) font l'objet d'une enquête et sont traités dans le respect des lois et avec diligence, ainsi que dans le respect complet des droits des personnes concernées. Dans certains cas, ces plaintes peuvent être transférées ou traitées par un représentant local de la direction et/ou toute autre fonction au sein de la société, selon la nature de la plainte. Dans ces cas, les mêmes règles concernant la confidentialité et de non représailles s'appliquent.

Le Local Integrity Officer peut décider de ne pas enquêter sur une plainte si :

- les informations sont insuffisantes pour mener une enquête impartiale, et s'il n'existe aucune possibilité d'obtenir des informations supplémentaires;
- des indices laissent à penser que la plainte a été introduite de mauvaise foi.

Si les faits signalés impliquent un ou plusieurs membre(s) de l'équipe de direction locale d'une société du Groupe Randstad, le Local Integrity Officer redirigera la plainte vers le Central Integrity Officer. Le Central Integrity Officer peut en informer la direction locale et informera la personne responsable au sein du Conseil d'Administration (Executive Board) de Randstad S.A. et/ou le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance (Audit Committee of the Supervisory Board).

Les plaintes concernant un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration (Executive Board) ou du Conseil de Surveillance (Supervisory Board) de Randstad S.A. seront traitées par le Local Integrity Officer de Randstad S.A., qui est un membre du Comité d'Audit.

Après l'enquête, des mesures correctives appropriées seront rapidement adoptées quand, et dans la mesure où, elles seront jugées nécessaires par la direction locale, en tenant compte des fonctions appropriées au sein de la société (ex : HR, Legal).

Randstad attend de chaque direction au sein du Groupe Randstad, à tous les niveaux, qu'elle traite toutes les plaintes de manière sérieuse, confidentielle et rapide et qu'elle assure que le Plaignant ne fasse pas l'objet de sanctions. La direction a l'obligation d'apporter sa pleine coopération à toute enquête concernant des irrégularités signalées.

2.5 plainte de bonne ou de mauvaise foi

Il ne sera fait aucun reproche à toute personne qui soulèverait une inquiétude de bonne foi. Si après examen, aucune violation n'est découverte, aucune sanction ne sera prise à l'encontre du Plaignant, à moins que le point n'ait été soulevé de mauvaise foi. Les plaintes sont réputées avoir été faites de mauvaise foi si le Plaignant sait que la plainte n'est pas vraie en substance, et qu'il utilise cette procédure de manière abusive (a) à cause de griefs personnels, (b) pour en tirer un bénéfice personnel, ou (c) dans l'intention de nuire au Groupe Randstad ou à un de ses employés,

y compris ses responsables et directeur. Le Groupe Randstad considère que toute plainte de mauvaise foi est une infraction grave.

Toute plainte déposée de mauvaise foi par un collaborateur est considérée comme une violation grave des Business Principles. Le Groupe Randstad peut, si cela est approprié, prendre d'autres mesures contre toute personne faisant délibérément une fausse accusation ou agissant avec une intention malveillante. Ces mesures peuvent être disciplinaires, et éventuellement mener à la résiliation du contrat de travail.

2.6 protection contre toute mesure de rétorsion, droits et obligations des Plaignants

L'identité de tous les Plaignants sera gardée confidentielle dans la mesure du possible et aucune sanction contre celui qui a déposé une plainte de bonne foi ne sera tolérée. En particulier, le Groupe Randstad ne procédera à aucun(e) licenciement, dégradation, suspension, menace, harcèlement ou toute forme de discrimination à l'encontre d'un collaborateur sur la base de plaintes déposées de bonne foi et actions licites concernant le signalement de mauvaise conduite. Toute mesure perçue comme une sanction devra être signalée immédiatement au Central Integrity Officer.

Le dépôt d'une plainte ne garantit pas automatiquement aux Plaignants qu'ils ne feront pas l'objet de mesures disciplinaires ou autres s'ils ont participé à la commission des irrégularités qu'ils signalent. Toutefois, le Groupe Randstad considérera le fait que le Plaignant a déposé une plainte comme une circonstance atténuante.

Lorsqu'un Plaignant signale des faits réels ou supposés, il devra continuer à respecter l'ensemble de ses obligations contractuelles ou autres de confidentialité dont il est redevable envers le Groupe Randstad. Le Plaignant devra ainsi éviter toute forme de publicité externe ou interne sans avoir dans un premier temps utilisé les procédures internes, sauf si une information externe est exigée ou autorisée par la loi applicable, sans préjudice des droits de Randstad concernant la violation des obligations contractuelles de confidentialité ou autres.

Si un Plaignant décide de rapporter une mauvaise conduite alléguée à l'extérieur alors qu'une enquête est en cours par une société du Groupe Randstad, la société peut décider de ne plus inclure le Plaignant dans l'enquête ou d'arrêter l'enquête et de prendre toute autre mesure qu'elle considère nécessaire.

2.7 protection et droits de la personne faisant l'objet d'une enquête

Lorsqu'une personne fait l'objet d'une enquête suite à une plainte déposée suivant la présente procédure, elle en sera informée dès l'enregistrement de la plainte, dans un délai raisonnable en fonction des faits et circonstances et selon qu'il est estimé qu'il y a un risque de destruction de preuves, de mesures de rétorsion ou d'obstruction à l'enquête.

Toute personne faisant l'objet d'une enquête a le droit de répondre aux faits qui lui sont reprochés et peut faire appel contre toute conclusion ou décision qui lui est défavorable.

2.8 protection des données à caractère personnel, vie privé & confidentialité

Toute donnée personnelle obtenue dans le cadre d'une plainte et de l'enquête menée en vertu de la présente procédure (données du Plaignant, de toute personne sous enquête et de tout témoin) sera uniquement utilisée pour les besoins décrits dans la présente procédure et conformément à la législation sur les données personnelles applicable et à la politique de données personnelles de Randstad. Les données personnelles transmises à la [Ligne d'Intégrité](#) seront détruites 3 mois après la clôture du dossier par Le Local Integrity Officer, à moins qu'une durée de conservation plus longue ne soit requise du fait de la nature du signalement et/ou de l'enquête.

Les données personnelles seront uniquement partagées avec les personnes qui ont besoin d'en avoir connaissance et qui seront soumises à une obligation de confidentialité dans la mesure du possible et en cohérence avec la nécessité de mener une enquête et, si nécessaire, de prendre les

actions nécessaires. Des exceptions sont possibles lorsque Randstad est soumis à une obligation légale ou réglementaire de divulguer les informations ou si la plainte est déposée de mauvaise foi.

2.9 modifications

Le Conseil d'Administration (Executive Board) de Randstad S.A., après consultation du Comité d'Audit (Audit Committee), peut modifier à tout moment la présente procédure dans le respect des exigences légales et réglementaires applicables, et impliquera le Conseil d'Entreprise Européen de Randstad et les Conseils d'Entreprise concernés, le cas échéant.

Diemen, Pays-Bas
Janvier 2019

annexe 1 - résumé

randstad group

misconduct reporting procedure.

êtes-vous préoccupés par une inconduite?

quelques exemples:

- est-ce un problème de sécurité et de santé?
- je me sens discriminé ou harcelé
- s'agit-il de fraude?
- je soupçonne une violation du droit de la concurrence
- je pense que ce cadeau est bien trop onéreux
- c'est une mauvaise utilisation des biens de la société!
- est-ce une violation des droits de l'Homme?
- je soupçonne le paiement de pots-de-vin

à qui pouvez-vous en parler?

- si possible, parlez-en à la personne impliquée
- parlez-en à votre responsable HR, HR business partner, personne de confiance, risk & audit manager¹, Data Protection Officer (DPO)² ou Legal³
- vous pouvez également contacter votre Local Integrity Officer

1. pour le signalement de fraude
2. pour signaler une utilisation abusive de données personnelles ou tout autre sujet relatif à la vie privée
3. toujours en cas de question liée à la concurrence et aux pots-de-vin

si ces options semblent inappropriées ou inefficaces, vous pouvez également:

- envoyer un email au Central Integrity Officer: complianceofficer@randstad.com ou
- faire une notification ou poser une question à travers la Ligne d'Intégrité du Groupe Randstad⁴ (SpeakUp, géré par People Intouch, un prestataire externe indépendant):
 - par téléphone: 0800-71365 ou
 - par www.speakupfeedback.eu/web/integrityatrandstad/be
 - code d'accès 42101

Nous sommes conscients qu'il n'est pas toujours facile d'évoquer des sujets portant sur une inconduite potentielle, mais nous vous encourageons à partager vos préoccupations avec Randstad. Vos préoccupations seront traitées avec attention et de manière confidentielle (dans la mesure du possible). Aucune sanction à l'encontre des plaignants de bonne foi ne sera tolérée.

4. Nous vous encourageons à divulguer votre identité lors de la soumission d'une plainte car cela facilite grandement la recherche. Si vous souhaitez néanmoins déposer une plainte anonyme, vous êtes obligés d'utiliser cette Ligne d'Intégrité.



annexe 2 - instructions pour les utilisateurs & contacts

Instructions d'utilisation de la *Ligne d'Intégrité*

Ligne téléphonique gratuite

- le Plaignant compose le numéro d'appel gratuit applicable; son appel est réceptionné par un serveur vocal interactif. Après avoir déposé sa plainte, la personne reçoit un numéro de dossier unique. La plainte peut être effectuée en français, néerlandais ou anglais. Le prestataire externe envoie ensuite la transcription textuelle de l'enregistrement vocal au Local Integrity Officer du pays / de la Société concerné(e).
- Pour protéger l'anonymat de l'appelant, l'enregistrement vocal est conservé par le prestataire externe et puis détruit dès que le Local Integrity Officer confirme la réception de la transcription.
- Grâce au numéro de dossier unique, le Local Integrity Officer peut laisser un message de réponse au Plaignant via le serveur vocal afin de lui confirmer la réception de sa plainte et, si nécessaire, lui poser des questions de vérification ou lui faire un résumé des conclusions. A compter de la réception de la plainte initiale, le Local Integrity Officer mettra tout en œuvre pour répondre dans un délai maximum de cinq jours ouvrables.
- le Plaignant peut rappeler en utilisant le numéro de dossier et sera en mesure d'écouter la réponse du Local Integrity Officer. Le Plaignant pourra décider s'il souhaite répondre aux questions immédiatement ou ultérieurement.

Formulaire de signalement en ligne

- le Plaignant se rend à la page Internet dédiée, laisse un message sous forme de texte (en français, néerlandais ou en anglais) et reçoit un numéro de dossier unique. Le prestataire externe traduit le message (si celui-ci n'est pas fait en anglais) et envoie la traduction plus une copie du message en ligne au Local Integrity Officer du pays / de la Société concerné(e).
- En utilisant le numéro unique de dossier, le Local Integrity Officer peut laisser un message de réponse au Plaignant afin de confirmer la réception de la plainte, et éventuellement lui poser des questions de vérification ou lui fournir un résumé des conclusions. A compter de la réception de la plainte initiale, le Local Integrity Officer mettra tout en œuvre pour répondre dans un délai maximum de cinq jours ouvrables.
- le Plaignant peut se reconnecter sur le site en utilisant le numéro de dossier et sera en mesure de lire la réponse du Local Integrity Officer. Il pourra décider s'il souhaite répondre aux questions immédiatement ou ultérieurement.

Coordonnées

Pays	Numéro gratuit et adresse du site Web	Code d'accès	Choix de langue
Belgique	0800-71365 www.speakupfeedback.eu/web/integrityatrandstad/be	42101	français néerlandais anglais
Le Central Integrity Officer du Groupe Randstad ne peut être contacté qu'en ligne via www.speakupfeedback.eu/web/integrityatrandstad/nl		55984	anglais néerlandais

